



© Archives nationales

**22 janvier 2013 - 18h15**

## ***De la norme à l'image : les statuts illustrés du collège de l'Ave Maria (MM 406/AE II 408)***

**Konférence par Marie-Adélaïde Nielen, conservateur en chef, Archives nationales, et Thierry Kouamé, maître de conférences à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne**

Le collège de l'Ave Maria est dit aussi collège de Hubant, du nom de son fondateur, Jean, originaire du hameau nivernais de Hubant, dans la commune de Grenois. Lui-même issu de famille modeste, il put faire grâce à une bourse de brillantes études, qui l'amènent à devenir conseiller au parlement de Paris. Devenu riche, très pieux, il voulut faire bénéficier de jeunes élèves pauvres de la possibilité d'étudier. C'est ainsi qu'il fonde un collège, en 1336, dans des bâtiments situés sur la montagne Sainte-Geneviève, destiné à accueillir six élèves boursiers originaires, comme lui, du petit village de Hubant ou des paroisses voisines. Ces élèves étaient âgés de 8 à 16 ans, et étaient peut-être destinés au clergé régulier.

Le collège avait pour fonction de préparer les futurs étudiants de la faculté des arts, sous le contrôle du recteur de cette faculté. Avec eux, résidait un maître et un chapelain, doté de fonctions religieuses mais aussi chargé de veiller à la gestion financière et matérielle de l'établissement. Le maître, lui, ne devait pas dispenser de cours, mais accompagner les élèves dans les différentes écoles du quartier, et leur servir de répétiteur ensuite. En effet, le collège fonctionnait comme un établissement d'accueil, où les élèves étaient logés et nourris, mais pas comme un établissement d'enseignement. Tombé plusieurs fois en décadence, il fut réuni au collège Louis-le-Grand en 1763, puis supprimé à la Révolution.

Les statuts définitifs, plusieurs fois remaniés, ont été consignés dans ce petit volume entre 1346 et 1541. Il comprend également dix scènes historiées illustrant le règlement du collège. On y voit les élèves boursiers remplissant leurs devoirs religieux, faisant l'aumône aux pauvres, ou s'occupant de soins intérieurs, en particulier de la bibliothèque.

Institut national du patrimoine - Auditorium de la Galerie Colbert - 2 rue Vivienne, 75002 Paris

Cette conférence est organisée par l'Institut national du patrimoine et les Archives nationales.